

Restaurant scolaire

Chaque école est dotée d'un restaurant scolaire. Les enfants y sont pris en charge de 11h30 à 13h20 par une équipe d'animateurs.



Les repas

Les repas sont préparés par la société Élior dans le cadre d'un marché intercommunal de restauration scolaire. Un cuisinier est mis à disposition de la commune. Aidé du personnel municipal de restauration, il a pour mission d'offrir des prestations de qualité aux enfants nonnais-bretêchois.

Ainsi, un repas BIO est servi une fois par semaine et plusieurs repas à thèmes sont proposés dans l'année.

Les commissions menus organisées conjointement avec la ville de Maule, sont composées des cuisiniers, d'une diététicienne ELIOR, du personnel communal de restauration, du service scolaire, d'élus des deux communes et de représentants de parents d'élèves volontaires. Elles permettent de définir les menus proposés aux enfants et ont lieu toutes les huit semaines.

L'encadrement des enfants

La prise en charge des enfants est assurée par du personnel employé par la commune. Une transition est alors mise en place avec les enseignants qui prennent le relais, à 13h20 avant la reprise des cours.

Le rôle des encadrants est d'une part, de s'assurer que les enfants mangent suffisamment en les incitant à goûter les divers aliments et d'autre part, d'animer ce moment d'interclasse par la mise en place d'activités libres ou encadrées. L'équipe élémentaire comprend notamment un éducateur sportif qui propose aux enfants des activités dans le gymnase de l'école.

Les encadrants garantissent la sécurité des enfants tout en leur apprenant les règles de vie en collectivité.

En fin d'année scolaire, des passerelles peuvent être organisées sur le temps de restauration pour permettre aux enfants de Grande Section de maternelle qui entreront au Cours Préparatoire de se familiariser avec leur future école et ainsi découvrir le fonctionnement et l'équipe de la cantine.

Infos pratiques

Toute modification d'inscription doit être effectuée via votre espace personnel du Portail famille au plus tard 3 jours avant la date souhaitée.

Liens utiles

[Menus de cantine avec l'application Bon'App](#)

[Inscription aux activités périscolaires](#)

[Accueil du matin, du soir et après-études](#)

[Étude surveillée et étude dirigée](#)